

► communiqué de presse

30.07.2015

La Protection civile aide la Justice lors de quatre interventions ciblant les stupéfiants en six jours

Correspondant: Eva Burm

T: 02 500 25 66

E-mail: eva.burm@ibz.fgov.be

G: 0475 26 01 12

La Protection civile aide la Justice lors de quatre interventions ciblant les stupéfiants en six jours

Samedi soir, le 25 juillet 2015, l'unité opérationnelle de la Protection civile de Brasschaat reçoit un appel de la police de Maasmechelen pour le démantèlement d'un laboratoire de drogue. Cet appel sera le premier d'une longue série visant à la destruction de laboratoires de drogue et de plantations de cannabis. Cette semaine, la Protection civile a aidé le parquet de Hasselt lors de quatre interventions, menées respectivement à Maasmechelen, Houthalen-Helchteren, Genk et Lanaken. Au total, 44 agents de la Protection civile ont enlevé en six jours plus de 8.000 litres de produits chimiques et détruit plus de 1.500 plants de cannabis, ce qui correspond à 203 heures de travail. Dans la nuit de mardi à mercredi, la Protection civile est également venue en renfort du service d'incendie de la zone de secours Oost-Limbourg qui éteignait l'incendie survenu dans un laboratoire de drogue de Lanaken.



Le Colonel Jan Beeldens, chef d'unité de la Protection civile Brasschaat, était sur place lors de trois des quatre interventions : *"Ces derniers mois, nous avons renforcé notre collaboration avec le parquet de Hasselt et Anvers, et nous finalisons actuellement des procédures opérationnelles standardisées relatives au démantèlement de laboratoires de stupéfiants. La collaboration entre les services d'incendie, la police, le parquet et la Protection civile en sera naturellement facilitée par rapport à la situation actuelle."*

Démantèlement d'un laboratoire de stupéfiants ou d'une plantation de cannabis

La Protection civile peut assister la police lors du démantèlement d'un laboratoire de stupéfiants ou d'une plantation de cannabis. Lors de ce type d'interventions, la Protection civile intervient afin d'éliminer le plus rapidement possible tout risque pour le voisinage et l'environnement, et garantir la sécurité des services de secours et de sécurité présents sur place. Pour ce faire, la Protection civile neutralise et détruit les plants, produits chimiques et installations des laboratoires de drogue ou des plantations de cannabis, de sorte que la production de stupéfiants ne puisse pas se poursuivre. La Protection civile dispose à cet effet, entre autres, d'appareils de mesure permettant d'identifier les produits chimiques, ainsi que des fûts spéciaux pour leur transport. En outre, elle met à la disposition des services de secours et de sécurité, qui ont eux-mêmes besoin de se protéger, des tenues résistant aux acides ainsi que du matériel et des bouteilles à air comprimé. Une fois tous les produits chimiques neutralisés, la Protection civile transporte les installations et les produits chimiques

utilisés dans une entreprise de traitement des déchets.

Magistrat de presse parquet de Hasselt

Dominique Renotte

Tél. 011 37 42 20

GSM 0485 53 03 44

Six unités opérationnelles

La Protection civile porte secours à la population lors de petites et grandes catastrophes. Elle vient en renfort aux services de secours avec des moyens lourds et spécialisés. La Protection civile, c'est 450 professionnels et 650 volontaires disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ils sont actifs dans six unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire belge.

La Protection civile fait partie de la Direction générale Sécurité civile du Service public fédéral Intérieur. Elle intervient à la demande du ministre de l'Intérieur, d'un gouverneur, d'un bourgmestre, des pompiers ou de la police.

www.protectioncivile.be



sécurité et équilibre dans le chaos



symbole de l'équilibre, couleur de la sécurité et de la protection



représentation du feu et du chaos



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

www.ibz.be

.be